



# FORMATIONS PRESSING

Lieu des formations : Paris ou 1<sup>ère</sup> couronne



- Dispensées par le CTTN en partenariat avec la FFPB.
- Destinées aux exploitants et salariés d'entreprises de pressing & blanchisseries.
- Possibilité de formation directement en entreprise (pour tarif et devis, nous contacter).

## PROGRAMME FORMATIONS 2<sup>nd</sup> SEMESTRE 2022



		Coût (inter-entreprises) <i>Déjeuner non compris</i>	
		Adhérent FFPB	Non adhérent
<b>Réactualisation 2345</b> <sup>1</sup>	Lundi 21 novembre	240€ net/stagiaire exploitant 300€ net/stagiaire salarié	300€ net/stagiaire
<b>Formation initiale 2345</b> <sup>1</sup>	Mardi 22 novembre Mercredi 23 novembre	420€ net/stagiaire exploitant 520€ net/stagiaire salarié	520€ net/stagiaire

(1) Formation réglementaire théorique obligatoire d'une durée de 2 jours pour toute personnes susceptibles d'être en contact avec une machine de nettoyage à sec. A renouveler tous les 5 ans par un stage de réactualisation d'une journée  
Les personnes possédant un diplôme équivalent (CAP, Bac Pro Métiers du Pressing) obtenu après le 5 mai 2002 sont dispensés de la formation initiale (cf. § 3.1 – Annexe I – Arrêté ministériel du 31 août 2009).

## POSSIBILITÉ DE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE (à effectuer avant la formation)

<b>Artisans</b>	Pour bénéficier d'un remboursement, de tout ou partie d'une formation, vous devez effectuer des démarches décrites sur le site du FAFCEA : <a href="https://www.fafcea.com/je-demande-un-financement/telecharger-une-demande-de-prise-en-charge.html">https://www.fafcea.com/je-demande-un-financement/telecharger-une-demande-de-prise-en-charge.html</a>
<b>Salariés</b>	Rapprochez-vous de votre organisme financeur (OPCO, AKTO ou autre). Mettre coordonnées AKTO pour Paris + RP

Préalablement à la formation, le CTTN-IREN vous fera parvenir les documents (proposition financière, programme et convention) nécessaires à la demande de prise en charge et correspondant à votre statut.





# BULLETIN D'INSCRIPTION



➔ Les inscriptions ne pourront être prises en compte qu'à réception du présent bulletin complété, signé et renvoyé à la FFPB par les différents moyens indiqués en pied de page.

➔ Les modalités pratiques relatives au déroulement du stage (lieu, horaires...) vous seront communiquées par la FFPB, au plus tard 15 jours avant le début de la formation.

**RAPPEL : les personnes souhaitant effectuer le stage de réactualisation devront justifier d'une attestation de formation initiale ou d'une copie du diplôme<sup>2</sup> équivalent pour pouvoir s'inscrire.**

(2) Diplôme (CAP, Bac Pro...) obtenu ou formation initiale effectuée après le 5 mai 2002 (cf. § 3.1 – Annexe I – Arrêté ministériel du 31 août 2009).

Entreprise : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Codepostal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

☎ : \_\_\_\_\_ @ : \_\_\_\_\_

N°SIRET : \_\_\_\_\_

Nom de l'exploitant : \_\_\_\_\_

NOM – Prénom du participant	Intitulé de la formation	Date de la formation	Tarif	Statut du participant	Adhérent FFPB
				A : Artisan E : Exploitant salarié S : Salarié	
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Cachet de l'entreprise